

**A diffuser à
tous les ITPE**

la lettre

DU SECRETAIRE GENERAL

Numéro 255

Paris, le 18 septembre 2009

CSST du 15 septembre 2009 : Que des banalités au JT du RST !

Cher(e) camarade,

Une nouvelle réunion du conseil des services scientifiques et techniques (CSST) s'est tenue le 15 septembre dernier. La délégation Force Ouvrière, dans laquelle était le SNITPECT, en attendait, une concertation de fond sur le périmètre du RST du MEEDDM, sa stratégie dans le contexte du développement durable, son pilotage ainsi que sur le rôle, les missions et la gouvernance des Cete.

Hélas, à notre grand effarement, à part une énième présentation de la cartographie du RST et des compétences dans les Cete, ainsi qu'une présentation des activités de l'INRETS et de l'INERIS, c'est à un show que nous avons eu droit !

Après de jolis diaporamas préparés par un prestataire privé, la plus grande partie du temps de la réunion a été consacrée à la présentation de deux outils « majeurs » : un journal télévisé du RST (qui présenterait les réalisations remarquables des organismes du RST) et la mise en place d'un « wiki » sur les hydrosystèmes... Sujets probablement importants, mais certainement pas à la hauteur des enjeux stratégiques du RST dont le CSST est censé traiter.

Ainsi, rien de neuf sur la stratégie et le pilotage du RST.

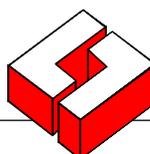
Nous avons donc réitéré notre demande d'une circulaire, signée du ministre et de la commissaire générale au développement durable, sur la stratégie du RST dans ce nouvel espace du MEEDDM, des collectivités territoriales et du monde de l'entreprise. La commissaire a promis cette circulaire, qu'elle reconnaît justifiée, pour la fin de l'année 2009.

Concernant les Cete, les échanges ont porté sur la cartographie des compétences, sur le dispositif de formation des agents pour faire prendre le virage du développement durable et sur la polarisation.

La DRI est intervenue pour préciser que chaque direction générale avait signé avec la DRI un contrat de programme cadrant la commande et son volume en titre 9. Nous avons réclamé ces contrats.

Des précisions ont été apportées sur la création des pôles (de l'ordre de 63 sur l'ensemble des 7 CETE) . La DRI a tenté de nous rassurer en précisant que la création des pôles ne signifiait pas de concentrer toute la compétence sur un sujet donné dans un seul Cete. Mais, elle a bien été dans l'impossibilité de nous préciser comment elle comptait entretenir la compétence dans ces pôles de même que leur fonctionnement et leur animation.

Concernant la formation, nous avons rappelé que le plan national de formation du MEEDDM doit intégrer les dispositifs ad hoc pour la création des pôles, pour le développement et l'entretien des compétences nécessaires à leur fonctionnement et qu'il devient plus qu'urgent de mettre en place un véritable plan de recrutement pour le RST en général et les Cete en particulier. Il faudra être extrêmement vigilant dans le contexte de préparation de l'acte II de la RGPP, le ministre devant proposer des actions nouvelles pour réduire le coût du service public, donc ses ETP !



Nous avons abordé, dans le cadre de la discussion sur les plans d'évolution des Cete, la question du camouflage voire parfois de la disparition des laboratoires dans certains organigrammes de Cete. La DRI a répondu qu'elle n'était pas surprise par ces « adaptations d'organigrammes », dans la mesure où les laboratoires ne sont pas des services indépendants mais bien intégrés dans les Cete, et qu'eux aussi doivent se repositionner sur les champs d'activités du développement durable. C'est tout de même faire fi de la spécificité des interventions et des positionnements des laboratoires !!!

Au bout de trois heures, nous sommes arrivés (enfin !) à poser les questions sensibles, évitées soigneusement par la commissaire pendant tout ce temps, s'agissant du pilotage scientifique et technique des Cete dans le RST, leur rôle au sein du RST, auprès des services déconcentrés, auprès des collectivités et du monde de l'entreprise.

Nous avons ainsi appris que le secrétaire général du MEEDDM a demandé à la DRI de réfléchir (il est temps !) à la question des Cete, à leur articulation dans le RST du MEEDDM, à leurs missions et prestations pour leurs différents commanditaires (directions générales, services déconcentrés, collectivités territoriales, entreprises etc.). C'est dans ce cadre que la DRI souhaite aborder la question d'une éventuelle modification du statut des Cete.

Elle a ainsi remis un document de travail posant une série de questions sur 3 thèmes :

- Identité et missions des CETE ;
- Pilotage et coordination scientifique et technique ;
- Statuts.

Là encore, à la lecture de ces quatre pages et face à la pauvreté de son contenu, nous pouvons craindre le pire sur la potentialité des réflexions et sur un véritable avenir pour les Cete!

De nouvelles réunions de concertation seront organisées prochainement sur ce sujet.

La DRI mène actuellement le dialogue de gestion avec les DREAL RBOP, dans la zone de gouvernance où se situe un Cete de façon à les « sensibiliser » sur le maintien des moyens nécessaires aux activités particulières des Cete et des moyens supports.

La DRI nous a également informés que les travaux sur le SCN Informatique se poursuivent, tout en étant (sic !) intégrés dans la réflexion globale sur les Cete. Nous avons rappelé les besoins des Cete en informatique scientifique et technique pour le développement de la connaissance, de la recherche et de la méthodologie et des besoins en informatique de gestion pour l'ensemble du MEEDDM, et qu'il serait inepte de créer une relation « fournisseur – client » entre les Cete et les actuelles divisions informatiques (DI) qui en font aujourd'hui partie. Nous avons donc à nouveau réclamé l'arrêt de ce projet.

En conclusion, nous avons rappelé notre exigence d'une circulaire sur la stratégie du RST et d'une véritable réflexion sur les missions et la gouvernance des Cete avant d'étudier la question d'un statut.

Gilles Paquier
Secrétaire Général

